

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2021

Le 28 mai 2021, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 20 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la Maison du Temps libre, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

## Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 27

Présents : Mme Sandra AUJOL, M. Stéphane BLANQUIN, Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, Mme Manon DEQUAIRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Mme Françoise LUNEAU, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Louis PEREIRA à M. Marien DUFOURD, Mme Manon DEQUAIRE et M. François PIGNOL à M. Jean DELAUGERRE

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme Jacinthe GUILLOT

Toutes les personnes présentes portent un masque et la distanciation physique est respectée, des gants, du gel, du virucide et des lingettes sont à disposition, la séance est sonorisée avec un micro fixe et un micro qui circule parmi les élus et qu'il convient de désinfecter.

M. Jean DELAUGERRE, Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

## **1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021**

M. Jean DELAUGERRE demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal, aucune observation n'étant énoncée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Jean DELAUGERRE : je vais vous lire un texte qui va vous donner la situation qu'a connue la majorité municipale depuis quelques temps.

Je souhaite que le débat qui va s'ouvrir maintenant soit empreint de dignité et du respect des personnes. Il ne s'agit pas d'un règlement de compte mais d'une situation qui a évolué dans le temps et que j'ai cherché inlassablement à éviter. Pour ce faire je n'ai pas hésité à recevoir à plusieurs reprises ces deux personnes pour leur faire comprendre que leurs comportements étaient contraires à l'esprit d'équipe et à la déontologie que doit avoir tout élu.

Il est évident que l'attribution d'une délégation accordée aux élus adjoints est l'expression même d'une confiance sincère et totale de la part du maire. Mais devant les faits répétés, devant le refus de se remettre en cause, cette confiance s'est, au fil du temps, étioyée et a fini par se perdre totalement.

Mais comment définir la confiance ?

Si l'on se réfère à l'étymologie latine on retrouve le préfixe « cum » qui veut dire avec, ensemble, et « fides » qui se traduit par foi et qui a donné les mots français de fidèle, fidélité. Curieux non !! Avoir confiance c'est donc avoir foi en quelque chose ou en quelqu'un. Il y a une très belle définition de la confiance :

« C'est la croyance, spontanée ou acquise, en la valeur morale, affective, professionnelle d'une personne qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompetence ».

Voilà tout est dit. Cette naïveté qui fait que spontanément on fait confiance se trouve confronter à la dure réalité de la nature humaine. On s'interroge, on se questionne dans son for intérieur, puis on doute, on se réveille. Comment est-ce possible ? Alors on se tourne vers l'extérieur, vers son entourage, ses amis afin de savoir si cette perception de la situation est partagée, ressentie avec autant de déception. On se rend à l'évidence avec humilité, dans la souffrance. Il convient alors de se réveiller et d'assumer ses responsabilités. On ne peut laisser l'équipe être salie sans réagir. Cette équipe à laquelle on tient tant doit affirmer son honneur et retrouver une certaine stabilité. Les administrés qui font part de leur déception doivent être rassurés. Ne rien faire revient à cautionner le comportement de ceux qui nous ont déçu. « Quand on est élu on se doit à une certaine déontologie » m'a dit un de nos concitoyens. Je partage totalement son avis !

C'est la raison pour laquelle le 11 Mai dernier, après mûres réflexions, j'ai dû retirer les deux délégations accordées au motif que cette confiance était définitivement perdue.

Et ce soir, il nous faut aller au bout de notre raisonnement, le cœur triste certes, mais avec une volonté certaine d'atteindre le bout du tunnel, là où, la conscience en paix, nous pourrons continuer, dans une collégialité amicale, à nous consacrer à ce pour quoi nous avons été élus, SERVIR nos concitoyens et notre territoire.

## **2 Proposition de maintien ou de non-maintien de Mme Florence JOUVE comme 1<sup>ère</sup> adjointe**

Mme Florence JOUVE : C'est avec beaucoup d'émotions que je m'adresse au conseil municipal et aux habitants de notre commune de Mur-sur-Allier.

À l'écoute des concitoyens, pendant et après la campagne, j'ai noté leurs attentes et c'est avec fierté et à la demande de Jean Delaugerre que j'ai pris le rôle d'élue en tant que première adjointe et Maire déléguée.

Je me suis investie pour participer aux différents projets de notre nouvelle commune. Dans mes délégations j'avais entre autres « la gestion des affaires générales sur le secteur de Dallet » et de ce fait je me suis impliquée pour traiter les demandes au fur et à mesure. C'est passionnant et ça demande beaucoup de disponibilité. En aucun cas mon honnêteté n'a été remise en cause.

Avec les demandes de démission, aujourd'hui je subis le retrait de mes fonctions de première adjointe, actuellement j'ai la fonction de Maire Déléguée de la commune déléguée de Dallet et je reste au service des administrés.

Je souhaite que le remaniement de l'équipe apporte les résultats attendus, merci.

M. Jean-Marc LAVIGNE : aujourd'hui le groupe majoritaire souhaite me démettre de mes fonctions d'adjoint à Mur-sur-Allier. Je voudrais dire au conseil municipal et aux concitoyens que j'ai mis beaucoup d'énergie dans la campagne électorale et j'ai participé activement à la construction de la victoire.

Élu, je me suis investi dans l'animation de ma commission, je me suis impliqué pour apporter ma contribution dans les autres commissions et le fonctionnement de la commune. Je tiens à préciser que ma droiture, ma capacité à respecter mes engagements et mes principes n'est pas remise en cause.

Démocratiquement les concitoyens m'ont élu et malgré les demandes de démission, aujourd'hui je reste élu à Mur-sur-Allier, conseiller à Billom Communauté et au Grand Clermont. Je souhaite que le remaniement de l'équipe apporte les résultats attendus.

M. René LEMERLE : M. Jean-Marc LAVIGNE a conclu qu'il s'était beaucoup investi pendant la campagne, et j'en ai personnellement subi beaucoup, beaucoup, beaucoup ...il a été le 1<sup>er</sup> à porter la parole comme quoi je n'habitais plus à Dallet, que j'avais vendu ma maison, alors que j'ai loué une maison pendant deux ans après avoir vendu ma maison, pour remplir mes fonctions d'adjoint, car il me paraissait impensable d'être adjoint et de ne pas habiter sur la commune. Cela fait partie des choses que j'ai défendu, tout ce que j'ai pu subir à ce moment-là, des attaques dans le village, que l'on m'a rapporté bien sûr, je trouve qu'aujourd'hui c'est l'arroseur arrosé, la roue tourne, c'est un peu gros, sans parler quand j'ai été attaqué sur ma santé. Je tenais à le dire ce soir.

Résultats du vote, à main levée :

Maintien : 3 voix (Mme Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Jean-Claude PROST)  
Abstention : 7 voix (MM. Stéphane BLANQUIN, Pascal BOITEL, René LEMERLE, Mmes Françoise LUNEAU, Lydie ROBERT, Adeline ROUX, M. François RUDEL)  
Non maintien : 17 voix

### **3 Proposition de maintien ou de non-maintien de M. Jean-Marc LAVIGNE comme 4<sup>ème</sup> adjoint.**

Résultats du vote, à main levée :

Maintien : 3 voix (Mme Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Jean-Claude PROST)  
Abstentions : 9 voix (MM. Stéphane BLANQUIN, Pascal BOITEL, Matthieu GAVAIX, René LEMERLE, Mmes Françoise LUNEAU, Lydie ROBERT, Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER)  
Non maintien : 15 voix

### **4 Fixation du nombre d'adjoints**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le nombre maximum d'adjoints dans une commune nouvelle se calcule sur la base de 30% de l'effectif réel du conseil municipal soit :

$27 \text{ élus} \times 30 \% = 8.1 = 8 \text{ adjoints maximum.}$

La proposition est approuvée à la majorité avec 6 abstentions (MM. Stéphane BLANQUIN, Pascal BOITEL, René LEMERLE, Mmes Françoise LUNEAU, Adeline ROUX, M. François RUDEL)

### **5 Election des 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoints**

Jean DELAUGERRE : Mme Laïla MEILLAUD a démissionné de ses fonctions d'adjointe courant mai, la démission a été entérinée par le Préfet.

Les adjoints sont élus, au scrutin secret, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est proposé que les nouveaux adjoints à élire occupent, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Appel aux listes : seule la liste de Mme Laïla MEILLAUD a été déposée.

## Composition de la liste :

- 1<sup>ère</sup> adjointe : ..... Mme Laïla MEILLAUD
- 4<sup>ème</sup> adjoint : ..... M. Marien DUFOURD
- 7<sup>ème</sup> adjointe : .... Mme Manon DEQUAIRE
- 8<sup>ème</sup> adjoint : ..... M. Matthieu GAVAIX

M. François RUDEL : vous pouvez redonner la liste de tous les adjoints ?

M. René LEMERLE : c'est pour voir combien il y a d'adjoints de Mezel et combien de Dallet.

M. Jean DELAUGERRE :

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Mme Laïla MEILLAUD
- 2<sup>ème</sup> adjoint : M. Yves FERRIER
- 3<sup>ème</sup> adjointe : Mme Jacinthe GUILLOT
- 4<sup>ème</sup> adjoint : M. Marien DUFOURD
- 5<sup>ème</sup> adjointe : Mme Danielle RANCY
- 6<sup>ème</sup> adjoint : M. Xavier MAUME
- 7<sup>ème</sup> adjointe : Mme Manon DEQUAIRE
- 8<sup>ème</sup> adjoint : M. Matthieu GAVAIX

L'actuelle commission « Urbanisme et aménagement du territoire » sera scindée en une commission « Urbanisme » et une commission « Aménagement du territoire et travaux », d'où la création d'un poste de 8<sup>ème</sup> adjoint.

M. René LEMERLE : la campagne a été portée par l'idée de défendre les intérêts de Dallet par rapport à Mezel, pour ne pas se faire « bouffer » et là je vois qu'il y a 3 adjoints de Dallet et 5 de Mezel comme quoi ...

M. Xavier MAUME : il faut plutôt regarder la valeur des projets à venir.

M. René LEMERLE : et sur les 3 adjoints de Dallet, il y en a 2 qui étaient sur la liste d'Amandine PENDINO.

Mme Laétitia BOBEL : et espérons que les Dalletous présents ne déménagent pas à Mezel ...

M. René LEMERLE : ça c'est pas le problème.

M. Jean DELAUGERRE : je vous donne également la liste des conseillers délégués :

- M. François Pignol (Mezel): conseiller délégué à la Communication
- M. Louis Pereira (Dallet): conseiller délégué au Digital
- Mme Leslie David (Dallet): conseillère déléguée à l'Environnement, Mobilité et Sécurité
- M. Vincent Mazin (Mezel): conseiller délégué à l'Aménagement du territoire et aux Travaux
- Mme Lydie Robert (Dallet): conseillère déléguée au Social, aux Solidarités et à la Conciergerie.

Résultat de l'élection, à bulletin secret, des 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoints :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 27
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 2
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : ..... 7
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : ..... 18
- e. Majorité absolue : ..... 10

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Laïla MEILLAUD et ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Mme Laïla MEILLAUD
- 4<sup>ème</sup> adjoint : M. Marien DUFOURD
- 7<sup>ème</sup> adjointe : Mme Manon DEQUAIRE
- 8<sup>ème</sup> adjoint : M. Matthieu GAVAIX

## 6 Indemnités de fonction

Le conseil municipal détermine librement le taux des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux, pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Le montant des indemnités de fonction est calculé en pourcentage de l'indice maximal brut de rémunération de la Fonction publique, soit l'IB 1027 qui est actuellement à 3 889.40 €.

L'enveloppe indemnitaire globale est composée comme suit :

- le Maire :  $51.6 \% \times 3\,889.40 \text{ €} = 2\,006.93 \text{ €}$
- les 8 adjoints :  $19.8 \% \times 3\,889.40 \text{ €} = 770.10 \times 8 = 6\,160.80 \text{ €}$  soit un total de 8 167.73 € à répartir entre le Maire, le Maire déléguée, les adjoints et les conseillers délégués.

La répartition suivante est adoptée, par 21 voix pour et 6 voix contre (MM. Stéphane BLANQUIN, Pascal BOITEL, René LEMERLE, Mmes Françoise LUNEAU, Adeline ROUX, M. François RUDEL) :

- Maire :  $32 \% \times 3\,889.40 \text{ €} = 1\,244.60 \text{ €}$  (- 38 % par rapport au maximum autorisé)
- Maire déléguée :  $12.10 \% \times 3\,889.40 \text{ €} = 470.61 \text{ €}$
- 1<sup>ère</sup> adjointe (Mme Laïla MEILLAUD) :  $19.8 \% \times 3\,889.40 \text{ €} = 770.10 \text{ €}$
- 4 adjoints (M. Yves FERRIER, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Marien DUFOURD et Matthieu GAVAIX) :  $17 \% \times 3\,889.40 \text{ €} = 661.19 \text{ €}$  par adjoint
- 2 adjoints (M. Xavier MAUME et Mme Danielle RANCY) :  $8 \% \times 3\,889.40 \text{ €} = 311.15 \text{ €}$  par adjoint
- 1 adjointe (Mme Manon DEQUAIRE) :  $12.10 \% \times 3\,889.40 \text{ €} = 470.61 \text{ €}$
- 4 conseillers délégués (MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mmes Leslie DAVID et Lydie ROBERT) :  $7.17 \% \times 3\,889.40 \text{ €} = 278.86 \text{ €}$  par conseiller délégué
- 1 conseiller délégué (M. Vincent MAZIN) :  $12.10 \% \times 3\,889.40 \text{ €} = 470.61 \text{ €}$

Soit un total de 7 809.03 € par mois, en dessous de l'enveloppe totale globale.

Le maire délégué à Dallet, du fait du retrait de la délégation d'adjoint, n'a plus dans ses compétences que l'état-civil et le pouvoir de police à Dallet.

M. François RUDEL : je voterai contre, non pas parce que je suis contre les indemnités, la loi le prévoit et c'est très bien, mais je ne suis pas pour qu'il y ait de maire délégué à Dallet, il faut rassembler les équipes, nous l'avons dit pendant la campagne, on voit bien l'intérêt qu'il y ait une seule commune, il y avait une charte que nous avons voté avant les élections, que vous aviez voté également, et pour unifier, il ne faut pas de maire délégué, on est tous pareils, même si après on restera mezellois ou dalletous encore pendant des siècles, c'est l'esprit.

M. René LEMERLE : je ne comprends pas bien, vous laissez le maire délégué, il y a un 1<sup>er</sup> adjoint  
....

M. Jean DELAUGERRE : on n'enlève pas le titre de maire délégué comme ça, c'est compliqué, cela fera l'objet d'un autre débat, il faut respecter le droit.

## **7 Mise à jour du tableau des commissions municipales**

La décision de scinder la commission « Urbanisme, travaux et aménagement du territoire » en 2 commissions distinctes : Commission « Urbanisme » et commission « Travaux et aménagement du territoire » est approuvée à l'unanimité.

M. Pascal BOITEL : je souhaite faire partie de la commission Urbanisme et de la commission Aménagement du territoire et travaux.

M. Jean DELAUGERRE : c'est noté, pour information, je ferai une lettre à l'attention des administrés pour les informer de l'évolution de la situation. Je veux que les choses soient claires et couper court à toutes ces rumeurs malsaines qui circulent.

## **8 Groupement de commandes pour les travaux d'eau potable et d'assainissement – autorisation de signer la convention**

M. Xavier MAUME : dans le cadre des travaux sur les réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) il est proposé de constituer un groupement de commandes avec le Syndicat Basse Limagne et le SIAREC pour établir un accord cadre travaux en groupement de commandes, utilisable uniquement sur le périmètre géographique où les 2 syndicats se superposent (périmètre d'action de 17 communes).

Le groupement de commandes a pour mission de coordonner et d'optimiser la politique d'achat des entités adhérentes pour la réalisation des travaux, il cherche à réduire l'impact des chantiers sur l'environnement, en améliorant l'organisation des travaux et en réduisant les nuisances imposées aux utilisateurs de la voirie et aux riverains.

Il vise également à favoriser la réduction des coûts des travaux et à valoriser les actions des maîtres d'ouvrage et des entreprises auprès du public.

M. le Maire a été autorisé à signer la convention de groupement de commandes, M. Vincent MAZIN et Mme Laetitia BOBEL ont été désignés comme membre titulaire et membre suppléante pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, à l'unanimité.

## **9 Avis sur la modification n° 1 du PLUH de Billom-communauté**

M. Xavier MAUME : dans le cadre de la modification n° 1 du PLUH de Billom-communauté, chaque commune membre est sollicitée pour avis, nous avons eu le dossier complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet de modification n° 1 du PLUH de Billom-communauté, assorti des observations listées ci-après :

1 Zone Stecal : un risque d'urbanisation sur ces zones est identifié car il n'existe aucun cadre de limitation pour les constructions de 90 m<sup>2</sup> autorisées.

Une réunion avec le bureau d'étude en charge du PLUH doit être envisagée afin de trouver une solution satisfaisante à cette question.

2 Conformément à la recommandation du service de l'ADS et à ce qui avait été déjà souligné l'année précédente, le point concernant les distances de construction autorisées en limite de propriété en zone UL doit être modifié.

3 Une charte des modifications PLUH doit être annexé à celui-ci.

## **10 Demande d'adhésion de la commune d'Isserteaux au SIAREC**

M. Xavier MAUME : le conseil syndical du SIAREC, par délibération du 14 avril 2021, a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune d'ISSERTEAUX à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'adhésion de la commune d'ISSERTEAUX au SIAREC est approuvée à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **11 Demandes de subvention auprès de la Préfecture et de la Région AURA pour la vidéoprotection**

Mme Leslie DAVID : un projet d'acquisition de 4 caméras nomades est à l'étude, dans le but de lutter contre les actes d'incivilité sur des lieux non couverts (dépôts sauvages, dégradations diverses etc), pour un montant HT de 18 992 €, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter la Préfecture et la Région AURA pour des demandes de subvention à hauteur de 80 % maximum.

M. François RUDEL : je suis ravi, ce projet était prévu lors de la campagne, cela permet de faire de la prévention, ce n'est pas du fantasme, ce n'est pas forcément de la répression, il vaut mieux prévenir, des gens vont faire des bêtises, il vaut mieux éviter qu'ils les fassent, vous étiez contre, vous y venez, vous reprenez nos propositions, vous pouvez nous éclairer sur cet équipement ?

Mme Leslie DAVID : nous allons faire une déclaration auprès de la Préfecture, pour ces caméras nomades, avec un périmètre pour chaque caméra, nous allons installer plusieurs bases au sein de la commune, les services techniques pourront déplacer la caméra sur différentes zones.

M. François RUDEL : ça va enregistrer sur un PC central ?

Mme Leslie DAVID : chaque caméra est à peu près de la dimension d'un format A4, il y a un disque dur à l'intérieur, elles enregistrent et elles détectent en continuité, elles mémorisent les 10 secondes avant l'action et les 10 secondes après l'action. Il y a un système sécurisé de wifi, certains élus et les agents des services techniques pourront recueillir les images en cas d'incident. Cela évite la centralisation des informations et d'avoir une personne dédiée à cette mission, la maintenance est également plus simple, il suffit d'effectuer une remise à zéro du système.

M. René LEMERLE : aurez-vous l'autorisation de pouvoir verbaliser ensuite en mairie ? Ce n'est pas toujours autorisé.

M. François RUDEL : il y a souvent un problème de verbalisation dont il faut se préoccuper, sinon il faut faire appel à la gendarmerie, ils sont parfois débordés. C'est bien de pouvoir verbaliser en mairie. Vous parlez d'un poste central avec une personne dédiée, avec un poste central, qui enregistre, personne ne regarde, à part en cas d'incident. Là, il faudra aller sur place regarder le disque dur.

Mme Leslie DAVID : non, ce sera par un système de wifi, il suffira de se connecter.

M. Jean DELAUGERRE : de plus, il existe sur notre territoire un policier de l'environnement, qui est une personne assermentée, qui est intervenue déjà à plusieurs reprises sur le territoire, notamment pour des dépôts sauvages, cette personne est très efficace pour enquêter dans la recherche des contrevenants, des procédures judiciaires sont en cours.

C'est l'ancienne brigade des Eaux et forêts, cela s'appelle la police de l'environnement, ce policier circule sur notre territoire, repère les dépôts sauvages et traque les contrevenants.

Le projet d'acquisition des caméras nomades et les demandes de subvention auprès de la Préfecture et de la Région AURA sont approuvés à l'unanimité.

## **12 Création d'un poste au sein des services administratifs**

Mme Jacinthe Guillot : dans le cadre de l'harmonisation du fonctionnement des services, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, le changement de filière sera effectif par intégration au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Mme Jacinthe GUILLOT : il s'agit d'un agent de la filière technique qui va être intégré dans la filière administrative, il sera basé à la mairie de Dallet, pour des tâches administratives.

M. François RUDEL : il y avait au secrétariat un nombre suffisant d'agents.

Mme Jacinthe GUILLOT : non, nous avons constaté qu'il y avait énormément de travail au secrétariat.

M. Stéphane BLANQUIN : c'est en rapport avec la mise en place du portail famille ?

Mme Jacinthe GUILLOT : non pas du tout.

M. René LEMERLE : nous avons recruté en contractuel une personne ...

Mme Jacinthe GUILLOT : elle est titulaire.

M. René LEMERLE : c'est encore un autre poste ?

Mme Jacinthe GUILLOT : oui, je pourrais vous donner le nom après la réunion.

La proposition est approuvée à la majorité par 21 voix pour et 6 voix contre (MM. Stéphane BLANQUIN, Pascal BOITEL, René LEMERLE, Mmes Françoise LUNEAU, Adeline ROUX, M. François RUDEL) :

### **13 Budget principal – décision modificative n° 1**

M. Yves FERRIER : dans le cadre de la construction du préau à l'école élémentaire de Mezel, un disfonctionnement s'est produit pour la transmission d'une note d'honoraires du maître d'œuvre, la somme n'était pas prévue au budget 2021, il est proposé la décision modificative n° 1 sur le budget principal en section d'investissement :

DI 2315 - Op 20016 (Travaux de voirie chemin de Mur):	- 1 695 €
DI 2313 – Op 20001 (Construction d'un préau – école élémentaire de Mezel)):	+1 695 €

La décision modificative n° 1 sur le budget principal est approuvée à l'unanimité.

### **14 Subventions aux associations**

M. Yves FERRIER : pour simplifier le versement des subventions versées à l'USEP et à l'Amicale des anciens anciennes élèves de l'école de Dallet, il est proposé d'augmenter la subvention versée à l'Amicale des anciens et anciennes élèves des écoles laïques de Dallet de 265 € et de supprimer le versement de la subvention à l'USEP.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **15 Présentation du Projet éducatif des centres de loisirs**

M. Marien DUFOURD : le projet éducatif des centres de loisirs pour la période 2021-2023 a été joint à la convocation du conseil municipal, les changements sont :

- l'harmonisation des horaires d'ouverture des centres de loisirs de Dallet et Mezel : à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.

Les tarifs sont inchangés, le règlement intérieur sera harmonisé également.

- la mise en place du portail famille dès le 1<sup>er</sup> juin avec le logiciel e-tickets pour que chaque famille puisse créer son compte et gérer ses inscriptions en garderie, cantine, centres de loisirs, avec génération de la facturation.

Les personnes rencontrant des difficultés pourront venir en mairie pour se faire aider par le personnel administratif.



Le projet éducatif des centres de loisirs est approuvé à l'unanimité.

## **Questions diverses**

M. Jean DELAUGERRE :

\* Don du sang le mercredi 9 juin 2021 à la salle des mariages de la mairie de Mezel de 16h à 19h, 2/3 élus sont les bienvenus pour aider.

\* La pandémie s'atténuant, nous avons l'intention de reprendre les manifestations sur les deux villages de Dallet et Mezel, comme la fête patronale, le 14 juillet, la fête des vendanges etc, en fonction des mesures sanitaires, nous allons faire le maximum pour redonner un peu de vie à notre territoire et recréer du lien social.

M. Pascal BOITEL : pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, il manque du monde pour tenir les bureaux de vote.

M. Jean DELAUGERRE : j'ai relancé les élus pour s'inscrire sur le planning, un certain nombre de personnes se sont proposées pour aider. Avec les deux scrutins, il faut du monde et une personne à l'entrée de chaque salle pour réguler le nombre de personnes dans les bureaux, dans le respect des consignes sanitaires.

## **TABLE DES MATIERES :**

2021-26: Non-maintien de Mme Florence JOUVE dans ses fonctions de 1<sup>ère</sup> adjointe

2021-27 : Non-maintien de M. Jean-Marc LAVIGNE dans ses fonctions de 4<sup>ème</sup> adjoint

2021-28 : Fixation du nombre d'adjoints

2021-29 : Election des 1<sup>er</sup> – 4<sup>ème</sup> – 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> adjoints

2021-30 : Indemnités de fonction – 2<sup>ème</sup> délibération

2021-31 : Mise à jour du tableau des commissions municipales

2021-32 : Constitution groupement de commandes avec SBL et SIAREC

2021-33 : Avis sur la modification n° 1 du PLUH de Billom-communauté

2021-34 : Adhésion de la commune d'Isserteaux au SIAREC au 1<sup>er</sup> janvier 2022

2021-35 : Projet de vidéoprotection : demande de subvention auprès de la Préfecture

2021-36 : Projet de vidéoprotection : demande de subvention auprès de la région AURA

2021-37 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe suite à changement de filière

2021-38 : Budget principal – décision modificative n° 1

2021-39 : Subventions aux associations – modification

2021-40 : Approbation du Projet éducatif des centres de loisirs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire

Le Secrétaire

Les conseillers municipaux